

*Rétablissement agricole des Prairies—Loi*

J'aimerais rappeler brièvement aux députés le rapport qu'un comité du Sénat a publié l'année dernière à ce sujet. Il s'agit du comité permanent de l'agriculture, des pêches et des forêts présidé par le sénateur Sparrow. Le rapport en question, l'un des premiers d'envergure nationale qu'il m'ait été donné de lire, met vraiment en lumière ce que la dégradation des sols nous coûte en matière de production agricole, de maintien de nos ressources futures et de notre capacité de produire des denrées alimentaires en tant que pays agricole. Tout est exposé noir sur blanc dans ce rapport intitulé: *Nos sols dégradés—Le Canada compromet son avenir*. Je trouve que la motion du député de Wetaskiwin cadre fort bien avec ce rapport du Sénat. Le gouvernement et le Nouveau parti démocratique ont la critique facile quand il s'agit de l'autre endroit, mais personne n'a encore critiqué le rapport *Nos sols dégradés*, car il montre très concrètement que nous avons de sérieux problèmes de conservation des sols.

Le député de Wetaskiwin propose de transformer la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies en Loi nationale sur le rétablissement agricole et forestier. Je crois que c'est un titre à retenir. Quand je pense aux noms qu'on a donnés à d'autres services, notamment le Service canadien des forêts ou le Service canadien des pêches, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux baptiser le tout Service canadien de la conservation. De toute façon, le titre est ce qui importe le moins dans toute cette question. L'essentiel, c'est de mettre sur pied un programme, un organisme qui saura mieux coordonner toutes les activités qui touchent à la conservation du milieu au Canada.

Dans son rapport intitulé *Nos sols dégradés*, le comité du Sénat rappelle qu'il faut coordonner toutes les mesures qui sont prises pour préserver nos sols. Il estime que les différents échelons de gouvernement doivent faire le point sur leur politique respective et faire œuvre commune. On déplore partout un manque de coordination dans l'établissement de programmes et de services de conservation. On mentionnait que la conservation était gênée par l'absence d'engagements globaux de la part du gouvernement et d'une politique d'ensemble. Selon moi, c'est ce que le député propose dans sa motion aujourd'hui. On proposait, pour appliquer le programme, d'utiliser les organismes existants qui pouvaient de façon efficace aider les agriculteurs et autres dans le besoin.

● (1720)

A cet égard, je crois que ce que le député propose n'exigerait pas un nouvel organisme chargé de mettre en œuvre un programme de conservation dans tout le pays, mais ferait appel aux installations existantes. Ainsi, nous pouvons compter sur tout un ensemble d'excellents laboratoires forestiers d'un bout à l'autre du pays. Je suis persuadé qu'on pourrait étendre le mandat d'établissements comme le Centre de recherche forestière des Grands lacs de Sault-Sainte-Marie, afin qu'il ne touche pas seulement l'exploitation forestière mais également la conservation. Une excellente relation a maintenant été établie et le ministre des Richesses naturelles de l'Ontario s'occupe de l'exploitation et de la gestion quotidienne de nos ressources forestières. Quoi qu'il en soit, des établissements comme le Centre de recherche forestière des Grands lacs s'occupent de la plupart des travaux techniques et de recherche nécessaires pour permettre au ministre des Richesses naturelles de réaliser son mandat. Je veux parler ici de l'épidémie de tordeuse des

bourgeons dont est victime le pin gris dans le Nord de l'Ontario, à l'heure actuelle. Il est clair que si ce programme est mis en vigueur, il incombera au ministre des Richesses naturelles. Cependant, le ministère fédéral de l'Agriculture accorde des permis pour les insecticides et c'est le Centre de recherche forestière des Grands lacs qui s'occupe de compter les œufs sur les arbres, afin de déterminer quelles mesures correctrices doivent être prises. Les ministères et organismes travaillent donc en harmonie. Si l'on donnait à ce laboratoire les moyens d'effectuer des recherches sur la conservation en collaboration avec les gouvernements provinciaux, les ministères des Richesses naturelles, les autorités chargées de la conservation et le ministère de l'Agriculture, on obtiendrait un soutien bien meilleur en ce qui a trait à la coordination des ressources et des travaux de recherche, soutien nécessaire pour accomplir du bon travail.

La motion parle de transfert de technologie et de mise en œuvre de nouvelles techniques. On a évidemment là une occasion extraordinaire en ce qui a trait à un service national ou canadien de conservation. Le député a mentionné les excellents services rendus par le service de conservation des sols des États-Unis dans ce domaine. Il a également proposé d'accorder des crédits supplémentaires par l'entremise d'un organisme national chargé du rétablissement agricole et forestier. Il a mentionné à cet égard le Farmer's Home Administration Program des États-Unis. Je tiens à souscrire à ces observations, car je crois que le Farmer's Home Administration a su fort bien faire face aux catastrophes naturelles et s'est certainement lancé dans une voie profitable aux localités faisant face à ces catastrophes. Dans sa déclaration de décembre, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a signalé que dans le cas de catastrophes naturelles survenant à l'avenir dans des régions agricoles, comme les inondations dans le nord-est de la Saskatchewan ou la sécheresse en Alberta et dans le sud-ouest de la Saskatchewan l'été dernier, le gouvernement fédéral attendra des agriculteurs qu'ils paient pour ces catastrophes par l'entremise de l'assurance-récolte et, en fait, les provinces n'auront plus aucune responsabilité à cet égard. Je ne suis pas d'accord avec l'attitude adoptée par le gouvernement en l'occurrence. Le droit à la propriété et les droits civils sont certainement la responsabilité des provinces en vertu de la Constitution et pourtant en l'occurrence, les provinces s'en tirent sans avoir à déboursier un sou et c'est le gouvernement fédéral et les producteurs agricoles qui doivent assumer le coût des catastrophes naturelles. J'ose espérer que la création proposée par le député d'un organisme national serait utile dans ces circonstances. Quand on se penche sur la façon dont la Farmers' Home Administration des États-Unis aide les producteurs agricoles à rééchelonner leurs prêts et offre des remises aux agriculteurs trop endettés, on s'aperçoit que cet organisme apporte une aide supplémentaire énorme sur laquelle ne peuvent compter nos agriculteurs placés dans la même situation.

Le rapport du comité sénatorial renfermait certaines observations importantes sur le financement des mesures de conservation. Or, compte tenu de la conjoncture économique actuelle, maints agriculteurs ne peuvent assumer ni le coût ni le risque de mesures de conservation. Il signale que les agriculteurs s'inquiètent vivement du coût immédiat et considérable de mesures qui pourraient bien ne porter fruit que dans plusieurs années. Il signale en outre que l'on pourrait inciter la majorité